



AGENTS DE LA SNCF RÉSEAU

CENTRES DE SUPERVISION

LES REVENDICATIONS DE L'UNSA ET DES AGENTS ENTENDUES !

Les centres de supervision permettent la prise en compte et le suivi des incidents de l'infrastructure (signalisation, voie et caténaire, etc.) remontés par les EIC ainsi que par des alarmes spécifiques ou de la télésurveillance, hors télécom.

QUAND LE DIALOGUE SOCIAL FONCTIONNE

Grâce à des relations sociales de qualité, SNCF Réseau entend et répond favorablement aux revendications des salariés des centres de supervision portées par l'UNSA-Ferroviaire. Après de nombreux mois d'échanges, l'UNSA a été reçue en audience le 15 novembre dernier par la DRH de la SA Réseau sur les thématiques remontées du terrain. Soucieuse des conditions de travail et de la situation des agents intervenant dans ces postes, l'UNSA-Ferroviaire a sollicité à plusieurs reprises la direction de SNCF Réseau ces derniers mois pour prendre en compte les revendications légitimes des agents.

EN BREF LA SUITE ?

L'UNSA va continuer d'intervenir pour que les emplois des superviseurs travaillant en 3x8 soient reconnus comme emploi repère à pénibilité avérée. Même si l'entreprise a entendu notre demande, nous resterons attentifs à ce que cette prise en compte soit suivie d'effet !

LA NÉGOCIATION PAIE : LES TROIS ANNONCES DE LA DIRECTION

- #1 La mise en place d'une formation initiale qui sera réalisée en présentiel sur le campus de Nanterre. Les premières sessions débiteront au premier trimestre 2025.
- #2 La mise en place d'un parcours professionnel permettant aux agents d'avoir des perspectives

- d'évolution et de rendre les métiers attractifs. Des travaux sont en cours pour mettre en place une organisation similaire dans les différents centres.
- #3 La mise en place d'une mesure pour les remises de service, dans les mêmes conditions que celles utilisées pour les agents circulation ou les agents des centrales sous-stations.

